RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

209
NUMÉRO
Vendredi 1er juillet 2005

NOTES D'IÉNA
INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« GARANTIR LE PLURALISME ET L'INDEPENDANCE DE LA PRESSE QUOTIDIENNE POUR ASSURER SON AVENIR »

RAPPORTEUR :
MICHEL MULLER
AU NOM
DE LA SECTION DU CADRE DE VIE
PRÉSIDÉE PAR
BERNARD QUINTREAU

Assemblée plénière
des 5 et 6 Juillet 2005

La presse quotidienne d'information générale et politique possède une double nature, l'une tient à sa mission de formation et d'information de l'opinion et à sa contribution au débat public, l'autre à sa dimension marchande. Plus que tout autre média, c'est elle qui permet de se situer à la bonne distance de l'événement en évitant sa charge émotionnelle pour analyser les faits, les mettre en perspective, les commenter. Support de l'expression démocratique, elle est le véhicule de la pluralité des idées.

En crise depuis de nombreuses années, la presse quotidienne se trouve aujourd'hui menacée dans ses fondements : le pluralisme et l'indépendance. En France, la concentration du secteur s'est opérée par rachat/fusion conduisant à la disparition de titres surtout en province. Alors qu'elle a su s'adapter à l'arrivée de chaque nouveau média, la radio, la télévision, elle se trouve confrontée maintenant au développement de l'Internet avec ses blogs et à l'irruption des journaux gratuits. Tous deux lancent le même défi en donnant à penser que l'information peut être gratuite et que celle qu'ils diffusent peut suffire à assurer la formation de l'opinion de leur lectorat.

Aujourd'hui, pour survivre, les quotidiens en manque de capitaux doivent rechercher des bailleurs de fonds étrangers au secteur ; les indépendants se font rares.

Après une analyse de l'état actuel de la presse quotidienne, notre assemblée formule un ensemble de recommandations qui lui paraissent susceptibles d'accompagner un redressement durable de la situation.

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISSN 1767-8188
■ www.ces.fr

Le pluralisme de la presse quotidienne en danger

Le Conseil national de la Résistance (CNR) avait désigné à la Libération la presse quotidienne comme le média de la reconstruction de la démocratie. Si le principe de libre circulation des idées et des opinions reste valide, c'est la reconstruction au pluralisme qui est cette fois à l'ordre du jour. D'où vient le danger principal qui pèse sur le pluralisme ? De l'indigence de l'offre éditoriale, du déclin de l'initiative en matière de reconquête du lectorat.

Les principes fondateurs des ordonnances de 1944, pluralisme, transparence, solidarité demeurent une référence fondamentale. Néanmoins, il convient de trouver les voies et les moyens de les appliquer à la presse quotidienne d'aujourd'hui.

Ni ce qu'il est convenu d'appeler « la crise » de la presse, ni l'informatisation de l'information ne viennent infirmer les valeurs du pluralisme.

Des difficultés qui s'accroissent

Même si le soutien de l'Etat remonte à l'Ancien Régime, le système mis en place par ordonnances en 1944 montre des signes évidents d'essoufflement. L'organisation du secteur est fondée sur la solidarité entre éditeurs et la mutualisation des moyens d'approvisionnement pour le papier (société des papiers de presse) d'impression et la distribution (NMPP). Le système d'aides de l'Etat palliant l'insuffisante capitalisation initiale des entreprises s'est complexifié au fur et à mesure de l'apparition ou l'aggravation des difficultés.

C'est ainsi qu'en dépit des efforts importants et coûteux de modernisation du secteur, le redressement économique de la plupart des entreprises n'a pu se réaliser. Des plans sociaux successifs ont conduit à des allègements substantiels des effectifs (2 400 salariés de moins pour la seule presse régionale entre 1991 et 2002). Près de 40 % du personnel ouvrier ont disparu en 25 ans conduisant à de profonds restructurations de travail. D'autres bouleversements sont encore à attendre avec l'achèvement de l'informatisation et l'introduction des techniques numériques tant dans les rédactions que dans les ateliers d'imprimerie ou les réseaux de distribution. L'Internet a profondément modifié le comportement des journalistes et l'organisation des rédactions.

S'agissant de la publicité, l'horizon s'assombrit avec l'arrivée de nouveaux médias (Internet et « gratuits »). Alors que dans notre pays, la presse quotidienne tire 44 % de ses ressources de la publicité, les Britanniques en tirent 65 % et les Américains 86 %. La dématérialisation des petites annonces et l'autorisation donnée à la distribution de recourir à la télévision locale pour sa publicité, aggravent cette situation. Enfin, le succès des « gratuits » dont certains revendiquent déjà un lectorat de 2,23 millions, avec un concept rédactionnel original et un système de distribution autonome, conduit à s'interroger sur les causes de l'engouement notamment des jeunes pour ce nouveau type de média.

Enfin, la presse quotidienne est confrontée à une difficulté majeure, celle de sa distribution. Fondée sur la loi Bichet de 1947, elle s'est établie sur la liberté de diffuser, et a mis en place à travers le réseau des messageries de presse une égalité et une solidarité entre éditeurs. Appuyée sur un large réseau mutualisé de 30 000 points de vente, elle privilégie la vente au numéro (65 %) alors que l'abonnement postal (14 %) et le portage à domicile (19 %) peinent à se développer (sauf dans l'Ouest et l'Est du pays). Pourtant certains lecteurs opteraient pour ce mode, s'il pouvait leur garantir de disposer du quotidien de leur choix tôt le matin.

Après avoir rappelé que nombre de préconisations énoncées, lors de ses précédents avis rapportés en 1999 par M. Jean Miot et Claude Chambonnaud, notre assemblée formule des propositions qui, tournent le dos aux solutions conjoncturelles lesquelles s'avèrent rapidement dépassées par les mutations économiques, technologiques et sociales. Elles veulent s'ancrer dans la durée afin d'assurer à la presse quotidienne la place qui doit être la sienne dans une démocratie digne de ce nom.

Ces propositions s'articulent autour de quatre axes :

- mieux coordonner afin de mieux réguler le secteur de la presse ;
- reconquérir le lectorat par des contenus plus fiables et de nouveaux titres ;
- soutenir la presse écrite par des mesures de solidarité ;
- réorganiser la distribution.

I - MIEUX COORDONNER AFIN DE MIEUX RÉGULER LE SECTEUR DE LA PRESSE

A. Adopter une loi d'orientation sur la presse

Depuis les ordonnances de1944 le paysage médiatique n'a cessé d'évoluer au rythme de l'introduction des nouvelles technologies, changements économiques, politiques et sociaux. Il en est résulté un empilement de dispositifs et de mesures émanant d'institutions et d'organismes différents brouillant la lisibilité et la cohérence du secteur.

B. Mettre en place une Haute autorité de la presse

Chargée d'assurer la régulation du secteur, cette instance indépendante aurait pour missions de :

- veiller au maintien du pluralisme de la presse ;

- soutenir la promotion de nouveaux titres ;

- fixer les critères d'éligibilité des entreprises aux aides l'Etat ;

- regrouper et mettre en cohérence les différentes statistiques relatives au secteur.

Dans ses missions, elle pourrait s'appuyer sur la DDM, la CPPAP, le CSMP et la SPP. Elle aurait aussi la charge d'encourager les éditeurs et journalistes à adhérer à la charte de Munich de 1971 définissant les droits et devoirs de chacun. Cette adhésion serait formalisée par un « label » figurant dans « l'ours » du quotidien.

II – RECONQUERIR LE LECTORAT PAR DES CONTENUS PLUS FIABLES ET DE NOUVEAUX TITRES

Diverses mesures peuvent aider le lecteur à se départir de sa défiance à l'égard de la presse :

A. Regagner la confiance du lectorat

. améliorer la formation et les conditions de travail des journalistes :

. garantir l'ouverture de la profession et renforcer la formation de base et continue et développer le respect de l'éthique en encourageant l'adhésion à la charte de Munich ;

. certifier la qualité de l'information délivrée.

B. Encourager la création de titres et les initiatives rédactionnelles par la mise en place d'une société d'investissement

A l'image de ce qui a permis le renouveau du cinéma, une société d'investissement pourrait collecter des fonds destinés à la création. Un dispositif fiscal devrait inciter les souscripteurs à s'engager.

C. Réguler les opérations de concentration

La Haute Autorité devrait apprécier les effets des opérations au regard du pluralisme des titres et de la pluralité des idées.

D. Promouvoir la presse auprès de la jeunesse

Outre les actions en lien avec le ministère de l'Education et les enseignants, les quotidiens devraient veiller à consacrer régulièrement des pages et des articles à leur lectorat futur.

E. Créer un portail internet de la presse quotidienne

F. Repenser les relations sociales

L'introduction des nouvelles technologies implique une véritable refonte des métiers et la définition d'un nouveau cadre social. Celui-ci doit prévoir l'adoption de textes conventionnels harmonisés, la reconnaissance de nouvelles qualifications, l'accroissement de la place de la formation continue, un statut adapté pour les correspondants de presse et l'amélioration de celui des pigistes.

Un droit de regard des journalistes sur la ligne éditoriale du quotidien devrait pouvoir s'exercer dans le cadre des prérogatives du comité d'entreprise.

La création de sociétés de réacteurs et de lecteurs devrait être encouragée et leur rôle renforcé.

III – SOUTENIR LA PRESSE ECRITE PAR DES MESURES DE SOLIDARITE

Il s'agit, sous la responsabilité de la Haute Autorité, d'apporter une modification à l'architecture du système d'aides de l'Etat, devenu complexe et inadapté.

A. Recalibrer le fonds de soutien au pluralisme

En réorientant les aides vers les entreprises qui concourent réellement au pluralisme et qui souffrent d'une sous-capitalisation originelle.

B. Rénover les modalités de soutien à la modernisation de la presse

Le fonds de modernisation est alimenté par une taxe de 1 % sur la publicité hors médias. La modernisation étant parvenue à son terme, cette taxe portée à 1,5 % devrait être affectée à la restructuration du système de distribution et en particulier au portage matinal.

IV – REORGANISER LA DISTRIBUTION

A. Réorganiser la vente au numéro en confirmant le rôle des messageries

Il convient de repenser le rôle et le fonctionnement des dépôts de presse, dont le nombre ne devrait plus se réduire. Un cahier des charges garantissant les engagements réciproques devrait être élaboré avec les éditeurs. Enfin, le réseau des diffuseurs devrait être densifié par une amélioration des conditions de travail et de rémunération.

B. Encourager l'abonnement

Afin de mieux fidéliser le lectorat et répondre à ses attentes :

- inciter les particuliers à l'abonnement par des mesures fiscales ;

- améliorer l'acheminement des abonnements par La Poste et les autres sociétés de portage à domicile sur la base d'un cahier des charges, portant notamment sur la fréquence et les horaires de délivrance des quotidiens ;

- développer l'emploi et sa qualité dans les sociétés de portage.

Assemblée plénière des 5 et 6 juillet 2005

Michel MULLER

Né 21 décembre 1948 à Mulhouse (Haut-Rhin)
Marié, 3 enfants

Fonctions au CES

- Membre du groupe de la Confédération générale du travail ;
- Membre de la section du Cadre de vie

Activités professionnelles

- Compositeur typographe

Autres fonctions

- Secrétaire général de la Fédération des industries du livre, du papier et de la communication CGT (1983)

Bibliographie

- *« Les causes et les conséquences du naufrage du pétrolier Erika »,* brochure JO 2000-03 de mars 2000 ;

- *« Les droits d'auteur »* , brochure JO 2004-21 de juillet 2004

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication
■ Diffusion 01 44 43 63 30
Service des archives et de la distribution
■ Service de presse 01 44 43 61 25/21
■ ISSN 1767-8188
■ www.ces.fr